



CAMPAGNE DE MESURE DE CHAMPS ELECTRIQUES Téléphonie mobile, TV, FM, WI-FI...

Notre association œuvre au niveau local pour faire déplacer des antennes relais de téléphonie mobile implantées dans des zones fortement urbanisées et participer à l'élaboration d'une charte définissant les conditions de leur implantation. Elle œuvre aussi au niveau national pour soutenir une des trois propositions de loi qui préconise l'instauration d'un seuil d'exposition du public à 0.6 volt/mètre. (Contre 41v/m aujourd'hui !!!)

Aujourd'hui, les antennes relais de téléphonie mobile poursuivent leur fleuraison dans le paysage breton, en contradiction avec les valeurs que nous défendons.

Pour répondre à la demande croissante des riverains d'antennes, notre association va réaliser une campagne de mesures des champs électriques à tous nos adhérents qui en feront la demande (dans la mesure du possible !).

Pour répondre à cet objectif, nous disposons depuis peu d'un nouvel appareil de mesure qui exprime le niveau d'exposition global prenant en compte le rayonnement des différents appareils qui émettent des champs électriques haute fréquence (Antenne relais de téléphonie mobile, émetteur TV, émetteurs FM, WI-FI, etc.)

Cette démarche doit nous permettre d'alerter les pouvoirs publics dans le cas où nous rencontrerions des niveaux d'exposition élevés.

Selon de nombreuses études et témoignages, dont les plus récents, les rayonnements haute fréquence peuvent être à l'origine de « maux » variés (maux de tête, insomnie, état dépressif, rupture des brins d'ADN, tumeur du nerf acoustique, etc.)

Peut-être serons-nous en mesure d'établir une corrélation entre ces maux et les niveaux d'exposition des riverains. Nous nous étonnons d'ailleurs que les pouvoirs publics ne demandent pas à nos scientifiques de réaliser des études analogues. Le professeur Roger SANTINI (maître de conférence à l'INSA de Lyon...), avait pourtant montré la voie, il y a quelques années. Les conclusions de son étude *in situ* semblaient démontrer une corrélation entre maux des riverains et la distance des émetteurs. Hélas ses travaux n'ont pas été encouragés par les pouvoirs publics.